

L'ORGANISATION DES VETERANS DU CANADA DE L'OTAN LES REGLEMENTS DU PORT DE L'HABIT

Le port l'accoutrement et l'habit de l'OTAN

- 1. Si un membre de l'OTAN est un membre de la Légion Canadienne, alors le membre de l'OTAN devra se conformer aux règlements de la Légion concernant le port de l'Habillement de la Légion pour les fonctions officielles de la Légion qui incluant le port du béret.**
- 2. L'habillement de l'OTAN, Tenue de Cérémonie peut être porte a n'importe quelle Fonction Militaire ou Civile, Fonction Sociale, qui n'est pas une fonction légionnaire officielle.**
- 3. Si un membre de l'OTAN n'est pas un membre de la Légion, cet personne est alors permise de porter son Costume Officiel de l'OTAN, ou il ou elle sent que c'est approprié.**

Fourbi de l'OTAN

Béret – Bleue Fonce avec une petite insigne en matériel. L'écusson en métal ne sera pas porte pour l'instant.

Chemise – Blanche, si possible avec collet empesé.

Cravate – Conformément a l'affiliation de l'unité auquel le membre appartient. Le port du Faux Plastron (Dickie) est accepte selon la clause “Grandfather”. Voir ci-dessous.

Blazer – Bleu-Marine avec Écusson large de l'OTAN, cousu au dessus de la poche-poitrine de gauche. Le port du Blazer noir est accepte selon la clause “Grandfather”.

Pantalons – Flanelle Gris

Ceinture – Noire

Souliers – Noires

Épinglette de l'OTAN doit être portée sur le Revers gauche d'un Habit Civil.

Faux Plastron (Dickie) - Pour ceux qui l'ont déjà, il seront accepte selon la clause « Grandfather », mais nous ne les inclurons pas dans nos Magasins.

Médailles – Seulement les médailles officielles obtenues pendant le service militaire seront portées sur le cote gauche du Blazer. Les autres médailles non-officielles officieuses ou légionnaires ne seront pas permises sur le cote droit ou gauche du veston. Les autres boutons ou épingles , a part celles obtenues officiellement s, comme par examole, les ailes para, ne seront permis sur la tenue de l'OVO.